

N° 2023-010

Le Maire de la Commune de Templeuve-en-Pévèle,  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2213.1.2 et 3,  
Vu le Code de la Route, article R 225, R417-10,  
Vu le Code Pénal, article R 610-5,

Vu la demande présentée par les Ets Robineau Frères SARL, siège social 54 rue Pont du Houblon à Bouvignies (59870), en ce qui concerne des travaux d'eau potable, pour le compte de Noréade, entre les numéros 27 et 31 rue Haute à Templeuve-en-Pévèle (59242), qui se dérouleront du 17 janvier au 09 février 2023.

Considérant qu'en raison de ces travaux effectués, il y a lieu de réglementer le stationnement et la circulation au droit du chantier et pendant toute la durée des travaux,

## ARRÊTE

**Article 1 :** Du 17 janvier au 09 février 2023, en raison de travaux d'eau potable, qui seront effectués par fonçage, pour le compte de Noréade, la circulation et le stationnement seront réglementés comme suit entre les numéros 27 et 31 rue Haute à Templeuve-en-Pévèle :

- Stationnement interdit au droit du chantier,
- Vitesse limitée à 30 km/heure

**Article 2 :** La pose de la signalétique est à la charge de l'entreprise concessionnaire des travaux.

**Article 3 :** Sur le trottoir, les zones en enrobé impactées par les travaux seront reprises en totalité par l'entreprise concessionnaire des travaux.  
La fin des travaux fera l'objet d'une réception par les Services Techniques de la Mairie.

**Article 4 :** Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et son affichage.

**Article 5 :** Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant du Centre d'incendie et de secours de Templeuve-en-Pévèle, Monsieur le Directeur des Ets Robineau Frères SARL, Madame le Brigadier-Chef de la Police Municipale, Madame le Commandant de la Gendarmerie de Pont-à-Marcq, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Templeuve-en-Pévèle, le 16 janvier 2023

Le Maire,  
Luc MONNET

Alain DELECLUSE  
Adjoint aux travaux,  
à la voirie et au cimetière

